48e ANNÉE. — N° 16.656
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies...	9 »	17 f.	32 f.
Etranger.....	10 »	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

JEUDI 7 FÉVRIER 1918
SAINT ROMUALD
SOLEIL : lever 7 h. 17; couch. 5 h. 17
LUNE : nouv. le 11; P. Q. le 18

LES MENÉES ET LES CRIMES DE L'ALLEMAGNE

L'organisation du Sabotage et du Défaitisme à l'étranger

Paris, 6 février. — Des documents allemands authentiques parvenus par une voie sûre, apportent des preuves écrasantes à la charge du gouvernement allemand.

Certains de ces documents, des circulaires que le défaut de place ne nous permet pas de publier textuellement, indiquent aux agents allemands à l'étranger comment ils doivent opérer en cherchant à corrompre les représentants des pays de l'Entente chargés de la réception et de l'expédition du matériel de guerre et ensuite en recrutant pour la sinistre besogne des anarchistes, voire des « criminels en rupture de bagne ». L'une de ces circulaires du 28 novembre 1914 est adressée par le quartier général de la marine aux agents maritimes. Elle recommande bien aux agents de n'agir que par l'intermédiaire de tierces personnes « n'ayant aucune attache avec les représentants officiels de l'Allemagne ». Ce qui permettra toujours, le cas échéant, de nier et de désavouer. Une circulaire du 25 septembre 1916 est adressée par le quartier de la guerre aux surveillants sur la frontière russo-suédoise; un autre du 15 janvier 1915, par le quartier général aux agents militaires aux Etats-Unis.

D'autres documents organisent la propagande défaitiste avec ses diverses manifestations : grèves, mouvements révolutionnaires, guerre civile.

Le directeur de la presse au ministère des affaires étrangères lance le 23 février 1915 la circulaire suivante à tous les ambassadeurs, ministres plénipotentiaires et autorités consulaires dans les pays neutres :

« Il est porté à votre connaissance qu'il est fondé sur le territoire du pays où vous êtes accrédité des bureaux spéciaux d'organisation de propagande dans les pays de la coalition en guerre avec l'Allemagne. La propagande aura pour but de faire naître des mouvements sociaux accompagnés de grèves, des explosions révolutionnaires, des mouvements séparatistes et la guerre civile ainsi qu'une agitation en faveur du désarmement et de la cessation de cette guerre sanglante. Vous aurez à protéger et à l'aider « par tous les moyens » ceux qui sont à la tête de ces bureaux de propagande. Ces personnes vous fourniront les attestations nécessaires. »

Par circulaire en date du 2 novembre 1914, la Banque impériale d'Allemagne notifie aux représentants de Nia Banken à Stockholm et aux agents de la Disconto Gesellschaft et de la Deutsche Bank qu'elle est décidée à appuyer l'agitation et la propagande que certains financiers se proposent de faire en Russie à la condition expresse que cette agitation et cette propagande dirigées par MM. Zinovieff et Lounatscharsky, les révolutionnaires russes, touchent les armées du front, les crédits nécessaires seront couverts à Berlin à première réclamation.

Or, qui sont Zinovieff et Lounatscharsky ? Zinovieff, dès le début de la révolution, est le bras droit de Lenine. Ses discours sont d'une violence extrême. Tous les gouvernements qui se sont succédé depuis le commencement de la révolution, il les combat férocement. Ce sont tous des traîtres à la révolution, des traîtres à la classe ouvrière et paysanne ! Il travaille à l'avènement de la terreur maximaliste. Zinovieff était, il y a quelques jours, il est peut-être encore, président du Soviet de Pétrograd !

Lounatscharsky, lui, lorsque Lenine, Trotzky et Cie sont devenus les tyrans d'une partie de la Russie, a été nommé au commissariat de l'instruction publique. Pour toucher l'or allemand, Zinovieff s'est adressé au banquier Roubinstein, le fournisseur de fonds du moine Raspoutine; Lounatscharsky a choisi le banquier allemand Varburg.

A côté des autorités militaires allemandes et la banque impériale, on voit apparaître une des plus puissantes organisations capitalistes de l'Allemagne : le Syndicat minier du Rhin-Westphalie. L'argent de ce Syndicat servira à la propagande révolutionnaire parmi les ouvriers, soldats et paysans russes. Les plus riches capitalistes d'Allemagne, à coups de marks, pousseront les exploités de la Russie à s'affranchir du joug capitaliste russe — au profit du leur. La preuve en est fournie par le document suivant saisi dans la correspondance du prince de Bülow pendant que l'ancien chancelier « travaillait » en Suisse et saisi également au cours de l'enquête sur l'affaire de certains officiers suisses. Ce document, signé par Kirdorff, président du Syndicat industriel du Rhin-Westphalie, a été adressé, le 14 octobre 1916, au bureau central de Nia Banken, à Stockholm, au représentant de la banque Disconto Gesellschafft Svensen Balger, à Stockholm et Copenhague, et au représentant de la Deutsche Bank en Suisse :

« Le Syndicat d'industrie minière de Rhin-Westphalie vous charge de disposer du compte courant du Syndicat pour soutenir les énergies russes qui désirent se livrer à la propagande parmi les prisonniers de guerre russes et dans l'armée russe. »

Les Grèves en Allemagne

LA REPRESSION CONTINUE

Berne, 6 février. — La répression continue à être appliquée en Allemagne avec une rigueur systématique. La Maison du Peuple de Charlottenbourg a été cernée à son tour, par la police, et le général commandant la marche de Brandebourg a renouvelé ses menaces de lourdes peines à l'égard de tous ceux qui persisteraient à soutenir la grève. Mais une partie seulement des grévistes a repris le travail

NOUVELLES SUSPENSIONS DE JOURNAUX

Amsterdam, 6 février. — On mande de Berlin que la « Deutsche Tages Zeitung », la « Post », la « Deutsche Zeitung », la « Deutsche Kurier » et le « Reichsbote » sont suspendus pour trois jours pour avoir transgressé les règlements de la censure.

COMMUNIQUÉS :: OFFICIELS ::

FRONT FRANÇAIS

Du 5 Février (23 heures)

Dans la région de CARPENY nous avons repoussé une tentative ennemie sur nos petits postes et infligé des pertes aux assaillants.

En ARGONNE, à LA FILLE-MORTE, nous avons réussi un coup de main et ramené des prisonniers.

La lutte d'artillerie a été assez vive dans la région de la COTE 344 (rive droite de la Meuse).

Canonnade intermittente sur le reste du front.

Du 6 Février (14 heures)

Lutte d'artillerie violente vers la fin de la nuit sur la région du BOIS DES FOSSES.

En WOEVRE, nos patrouilles ont ramené des prisonniers.

Nuit calme sur le reste du front.

FRONT BRITANNIQUE

Du 5 Février (21 heures)

Au cours d'un coup de main exécuté par l'ennemi la nuit dernière sur un de nos petits postes vers la ROUTE DE BAPAUME A CAMBRAI, un de nos hommes a disparu.

Grande activité d'artillerie allemande dans la dernière partie de la nuit et au début de la matinée au sud de MARCOING et au nord de la route de BAPAUME à CAMBRAI.

Recrudescence d'activité au NORD DE LENS et au NORD-EST D'YPRES.

Encore huit Avions boches abattus

Londres, 5 février (officiel). — *Malgré le beau temps, la visibilité est demeurée très mauvaise hier par suite de la brume. Nos pilotes ont effectué avec succès plusieurs reconnaissances et dirigé avec efficacité le tir de l'artillerie sur les batteries ennemies.*

Plus de trois tonnes de projectiles ont été jetées au cours de la journée sur divers objectifs, y compris des dépôts de munitions. Nous avons en outre tiré plusieurs milliers de cartouches de mitrailleuses sur des troupes ennemies.

Dans la nuit du 4 au 5, plus d'une tonne et demie d'explosifs a été jetée sur un champ d'aviation allemand au sud-est de Cambrai et sur la gare de Menin.

Cinq appareils ennemis ont été abattus hier en combats aériens et trois autres contraints d'atterrir désemparés.

Un des nôtres n'est pas rentré.

Du 6 Février (après-midi)

Des tentatives de coups de main ont échoué cette nuit vers MERICOURT et AVION. Nous avons fait un certain nombre de prisonniers.

Aucun événement important à signaler en dehors de quelque activité des deux artilleries vers HARGICOURT et au SUD DE LENS.

Reims écrasé sous les Obus

Paris, 6 février. — Reims a reçu 103 obus dans la journée du 3 février.

Comité de Guerre

Paris, 6 février. — Le comité de guerre s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

REVUE DE LA PRESSE

LES MENACES D'OFFENSIVE CONTRE LES ALLIES

Paris, 6 février. — L'éventualité d'une offensive ennemie contre le front d'Occident est envisagée à nouveau.

Les derniers renseignements semblent établir que les concentrations allemandes ont continué à se poursuivre dans trois régions : en Belgique (au sud d'Anvers), autour des bases Thionville-Metz et en Haute-Alsace. L'ensemble de ces concentrations, vers le milieu de janvier, représentait 55 divisions, absorbant environ 500,000 fantassins pour la majeure partie transférés d'Orient en Occident. Quelles pourraient être les zones où seraient employées les masses de manœuvre constituées avec ces troupes ?

Le commandant de Civrieux répond ainsi à la question dans le *Matin* :

La masse de Haute-Alsace ne saurait avoir qu'un objectif, celui placé directement devant elle entre les Hautes-Vosges et la frontière suisse, qu'elle aborde cet objectif de face ou qu'elle tente de le déborder par une violation de neutralité.

La masse de Metz-Thionville, quittant son rassemblement central, peut être dirigée vers la Meurthe, ou vers la Meuse, ou même en Champagne, dans la boucle de l'Aisne.

La masse de Belgique serait certainement portée au Cambrésis en vue de la poussée à tenter contre le front britannique sur la double direction d'Arras et d'Amiens, entre Scarpe et Somme. Un nombre considérable de tanks, coplés en Allemagne d'après les modèles capturés, soutiendraient cette offensive par laquelle Hindenburg nourrirait l'espoir de couper en deux l'armée anglaise.

Car si, comme il est probable, les concentrations de Belgique doivent être utilisées contre nos alliés, on peut écarter nettement l'hypothèse de leur transport dans les Flandres, où le terrain est impraticable encore pour plusieurs mois.

Il faut ajouter, d'une part, que, en arrière de nos lignes, des travaux immenses ont été effectués ces dernières semaines, et, d'autre part, que le haut commandement américain s'est entendu avec les commandements français et britannique pour l'emploi au mieux des intérêts communs de toutes les forces américaines déjà débarquées en France.

LE DESPOTISME DES SOCIALISTES A LA CHAMBRE

Il a été décidé que l'interpellation du socialiste Renaudel sur « le fonctionnement de la justice militaire » serait discutée vendredi. L'on ne peut voir dans cette interpellation, dit M. G. Foucher, du *Gaulois*, qu'un prétexte à ouvrir devant la Chambre un nouveau débat sur l'affaire Caillaux :

Ce faisant, M. Renaudel est, j'en conviens, dans son rôle d'opposant irréductible; mais je persiste à croire qu'il appartiendrait à la Chambre — à défaut du gouvernement lié par un souci excessif de déférence envers le Parlement — de dire clairement sa volonté d'en finir avec des procédés qu'on ne saurait trop sévèrement juger.

Qu'on discute vendredi l'interpellation de M. Renaudel, soit ! Mais qu'on profite du moins de l'occasion pour lui signifier que si le gouvernement est aux ordres de la Chambre, la Chambre entend ne pas demeurer plus longtemps aux ordres du groupe socialiste. C'est là une manifestation devenue nécessaire.

Coopération navale et militaire du Brésil

Lisbonne, 6 février. — On assure dans les milieux politiques de Rio-Janeiro que la coopération navale du Brésil sera suivie d'une intervention militaire sur le front occidental, si les circonstances l'exigent.

Une Taxe sur les Objets de luxe

Paris, 5 février. — M. Klotz, ministre des finances, a déposé cette après-midi sur le bureau de la Chambre un projet de loi relatif à l'application d'une taxe de 10 % sur les objets classés de luxe. En voici la liste :

1. Appareils de photographie, objectifs et accessoires;
2. Automobiles servant au transport des personnes, leurs châssis, carrosseries et accessoires.
3. Bijouterie d'or ou de platine;
4. Billards et accessoires;
5. Bonneterie et lingerie de soie, de bourre de soie, de soie artificielle, pure ou mélangée;
6. Curiosités, antiquités et tous objets de collections;
7. Eaux-de-vie, liqueurs, apéritifs;
8. Fards, parfums, essences ou extraits;
9. Fusils de chasse, articles de chasse ou d'armurerie;
10. Gibier vivant pour chasse ou repeuplement;
11. Harnachement de chevaux de selle;
12. Joaillerie fine;
13. Librairie, édition d'art à tirage limité;
14. Livrets de musique;
15. Montres en or et platine;
16. Orfèvrerie d'or, d'argent et de platine;
17. Peintures, aquarelles, pastels, dessins, sculptures;
18. Perles fines;
19. Pianos autres que les pianos droits;
20. Pierres précieuses, gemmes naturels;
21. Phonographes, harmoniums, gramophones et pianos mécaniques;
22. Tapisseries anciennes ou modernes, tapis d'Orient, tapis de savonnerie;
23. Truffes;
24. Vêtements de vénerie, amazones.
25. Yachts, canots, bateaux de plaisance.

Les objets qui sont exclusivement affectés à des services publics, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie ou à l'exercice d'une profession, ne sont pas soumis à la taxe.

Le projet de loi prévoit également des prix minima au-dessous desquels la taxe n'est pas applicable.

Un Nouveau Procédé pour faire le Pain

Orléans, 6 février. — Une invention qui peut avoir de grandes conséquences dans l'industrie de la panification vient d'être appliquée par son auteur, M. le sous-intendant Pointe, directeur de la station-magasin des Aubrais. Il s'agit de la transformation directe du blé en pain. Des expériences ont été effectuées à la station-magasin des Aubrais en présence du préfet du Loiret, du représentant du Syndicat agricole et des autorités militaires de la 5e région. Voici en quoi consiste le système du sous-intendant Pointe :

Après un nettoyage réalisé par le lavage à grande eau du blé et son épuration, le blé est hydraté, autrement dit est déposé dans une macération qui dure de douze à quinze heures et lui fait absorber l'eau que l'on mettrait dans la farine pour faire le pain, 70 % environ. Ce blé hydraté est versé dans la trémie d'une machine appropriée qui le transforme en une pâte complète et dépourvue de son, prête à être mise au four après fermentation. Le pain obtenu est blanc, dépouillé de toute matière corticale, et offre toutes les qualités d'un pain fabriqué avec le gruau de blé.

Ce système permet un rendement de 80 à 83 % de la substance du blé, représentant 120 à 125 kilos de pain pour 100 kilos de blé.

La Catastrophe de Moulins

Moulins, 6 février. — On a fini de noyer les débris de l'explosion de samedi, et le feu qui couvait encore sous les décombres est complètement éteint. Il semble que l'incendie, qui a éclaté dans l'atelier de chargement des obus de 37, est dû à un court-circuit.

Après le Bombardement de Paris

Les Obsèques des Victimes

Paris, 6 février. — Hier ont été célébrées, à Paris et en banlieue, les obsèques de plusieurs victimes du raid des gothas. Le gouvernement, les préfets, le Conseil général, étaient représentés.

Les Abris en Cas d'Alerte

Le préfet de police a signé une ordonnance réglementant la disposition et l'occupation éventuelle des abris qui seront ouverts au public en cas de raid aérien ennemi : gares du Métro et Nord-Sud, catacombes et anciennes carrières souterraines. On a renoncé aux cryptes des églises, comme trop peu profondes. Le gouverneur militaire étudie la remise en état des casemates et des anciennes poudrières des fortifications.

Les Mesures de Précaution

On a continué l'installation de dispositifs bleus sur les lampes des monuments et sur les becs de gaz à capuchon. La direction des beaux-arts continue à abriter les plus bas-reliefs de nos monuments les plus précieux, les vitraux des églises et les statues les plus remarquables.

Le Silence des Journaux allemands

La presse allemande s'abstient de tous commentaires au sujet du bombardement de Paris; elle se contente de publier des renseignements transmis à Genève par les agences et les journaux parisiens.

La « Francfurter Zeitung » du 2 février donne même une liste — d'ailleurs inexacte — des points de chute.

En Italie

Les Arrestations en Italie

Rome, 6 février. — M. de Riccardi a été arrêté sur mandat de l'autorité militaire. Les agents ont perquisitionné dans son appartement, saisissant plusieurs dossiers et des documents.

M. de Riccardi, depuis quelque temps, était étroitement surveillé par la police, en raison de l'affaire Bolo-Cavallini. Lors du voyage de Mme Caillaux à Rome, il se montra très empressé pour elle. Il avait été décoré de la Légion d'honneur sur la demande des auteurs français, dont il avait en Italie le monopole de la reproduction théâtrale.

Le Général Fayolle décore un Général italien

Milan, 6 février. — Dans la cour de la caserne de cavalerie, en présence de toutes les autorités et de nombreuses Associations portant des drapeaux, le général Fayolle a remis au général Angelotti, commandant le 3e corps d'armée, les insignes de commandeur de la Légion d'honneur, et a prononcé de vibrantes paroles.

Le général Angelotti a passé ensuite en revue les troupes françaises.

La cérémonie s'est terminée par la remise de décorations à des officiers italiens et français.

La « Marseillaise » et l'Hymne italien ont été joués au milieu des plus vives acclamations.

Au Portugal

Lisbonne, 5 février. — Le Président de la République s'est installé à Belem.

Plusieurs marins, inculpés dans les derniers événements, ont été mis en liberté.

AU CONSEIL DE GUERRE DE PARIS

LE PROCÈS BOLO

La Déposition de l'Expert Doyen

Les ressources et les "comptes" fantastiques de l'Aventurier

Fin de l'Audience de mardi.

L'audition des témoins commence : **l'expert Doyen** est entendu.

Le revenu du ménage Bolo-Muller était de 47,000 francs. Comment se fait-il que la situation de fortune du ménage s'accrut d'une façon considérable dans les premiers mois de la guerre ? Bolo a déclaré avoir réalisé des bénéfices dans diverses affaires, mais ne tenant pas de comptabilité, il offrit à l'expert de consulter un répondant, « M. Joseph Caillaux, un ami de vieille date. »

M. Caillaux a déclaré à M. Doyen que Bolo avait certainement, en Amérique du Sud et à Anvers, avant les hostilités, réalisé d'importants bénéfices, mais M. Caillaux dut reconnaître que ces renseignements il les tenait de Bolo lui-même, ce qui évidemment diminue la valeur de ce témoignage. (Rires.)

L'expert examine successivement les affaires financières où Bolo se trouve mêlé et qui, d'après l'accusé, sont la source de ses bénéfices. Mais le pacha, qui avait prétendu avoir touché 500,000 francs, notamment dans une affaire de mine de Serbie, ne peut, malheureusement, donner sur cette affaire aucun renseignement précis, et le droit à une commission dans l'affaire de la croix rouge de Serbie ne semble pas plus réel.

Pour ce qui touche une Compagnie côtière du Venezuela et une mission vénézuélienne en France, le rôle de Bolo est aussi douteux; par suite, fut-il sans doute bien peu rémunéré ?

L'affaire des émeraudes de Colombie est la dernière dont se soit occupé l'expert. Bolo a touché ici une commission, mais l'importance de cette commission est certainement moins grande que l'affirme le pacha.

L'expert conclut par cette déclaration, qui assène un coup rude à Bolo : « Il résulte que toutes les déclarations de Bolo relatives à l'augmentation de sa fortune sont mensongères. (Mouvements.) En outre, des pertes en spéculations de bourse ou autres ont été constatées, causées sans doute par un train de vie qui nécessitait un prélèvement annuel de 150,000 francs sur le capital. Au moment où la guerre a éclaté, le ménage Bolo ne jouissait plus que de l'usufruit qui revenait en partage à Mme veuve Muller. »

L'expert insiste, lui aussi, sur l'absence singulière de toute comptabilité chez Bolo, le manque continu de pièces constatant les créances ou les dettes du pacha.

Une dernière constatation de M. Doyen a trait à une déposition de Mme Marie Lafargue, de l'Opéra-Comique, qui rappelle ce que lui disait Bolo : « Ma pauvre Laffargue, je suis ruiné. Je n'ai plus que 80,000 francs de revenus. »

« Pour une fois, l'accusé semble avoir dit vrai », déclare l'expert, qui termine ainsi la première partie de sa déposition : « Le jour où se sont ouvertes les hostilités, le ménage Bolo avait dissipé la presque totalité de ses revenus. » (Mouvements.)

Le président invite Bolo à s'expliquer sur ce que vient d'exposer l'expert.

Bolo, jouant du monocle et reprenant sa liasse de notes, dit que toutes les opérations dans les différentes affaires examinées n'ont sans doute pas été connues de l'expert. Quant à l'absence de toute comptabilité, c'est tout naturel : n'ayant pas d'enfants et ayant toujours soin que sa femme ait de l'argent dans son tiroir, il ne voulait pas s'imposer un travail inutile de comptable ou mettre un tiers dans ses affaires ! (Exclamations, mouvement.)

Bolo : La vérité, c'est que mes fonds sont déposés dans des banques d'Anvers et de Hambourg. On a eu la cruauté de refuser à mon frère d'aller en Belgique chercher la preuve de mes déclarations. La vérité, c'est que si Anvers et Hambourg ne nous étaient pas fermés, eh bien ! messieurs, je ne serais pas là ! (Explosion de rires.)

Bolo, continuant à lire sa réponse, reproche à l'expert d'avoir déclaré : « Bolo ne faisait que de mauvaises affaires », et soutient n'avoir pratiqué l'évasion fiscale que pour mettre de côté les bénéfices réalisés, au contraire, dans des opérations particulièrement heureuses.

Mais **l'expert réplique, à son tour, au** verbiage de Bolo :

Les explications que fournit Bolo, dit-il, sont des mots alignés les uns à la suite des autres, sans aucune espèce de valeur. De 1904 à 1914, il a fait de telles pertes que je suis fondé à dire qu'à la déclaration de guerre, sa fortune et celle de sa femme étaient presque totalement absorbées.

Bolo a fait à la princesse Louise de Belgique un prêt de 150,000 fr. qui ne lui a jamais été remboursé. Dans des opérations malheureuses, industrielles ou financières, on arrive à une perte totale de 1 million 95,000 fr.

Le défenseur demande ironiquement à l'expert : Quand on traite avec un ministre et lorsqu'il s'agit de partager avec lui des commissions ou des « pots de vin » est-il d'usage de conserver trace de cette commission ou de ce pot de vin ?

L'expert se récuse en souriant.

— Oh ! ajoute alors Me Albert Salles, il ne s'agit pas de ministres français !

L'expert Doyen poursuit sa déposition. Il aborde l'origine des fonds dont a disposé l'accusé en 1916.

En avril 1915, dit M. Doyen, Bolo effectue trois dépôts d'un total de 300,000 francs, et avec un autre dépôt, cela forme un total général de 889,000 francs. C'est M. Sottolana qui donne ici, par sa déposition, les explications souhaitées. M. Doyen les rappelle : Bolo a touché de Cavallini une somme certainement non inférieure à un million. D'où vient ce million ? Bolo prétend qu'il ne constitue que le remboursement d'un prêt fait au khédive en 1914. L'expert exprime sa conviction que le million a été versé à Bolo par l'intermédiaire du khédive pour obtenir une campagne de presse favorable à l'ennemi.

LES MILLIONS DE L'ALLEMAGNE

L'expert étudie ensuite l'affaire du « Journal ». Bolo partit en février 1916 pour l'Amérique, et le rôle qu'il y joua pour remplir sa mission est analysé d'une façon très détaillée par M. Doyen, qui ne fait en cela que reproduire les renseignements déjà mentionnés dans le rapport du capitaine Bouchardon.

Des témoignages produits à l'instruction et des documents transmis d'Amérique par l'attorney général, on peut faire, dit l'expert, la démonstration évidente que dix millions ont été fournis à Bolo par l'Allemagne.

Me Albert Salles lui demande alors où se trouvaient déposés les titres appartenant à Bolo. **L'expert** répond que Bolo, interrogé à ce sujet, ne lui a jamais donné d'indications utiles.

Le défenseur de Bolo reproche à l'expert de n'avoir pas cherché à connaître le compte de son client à la Banque d'Anvers.

M. Doyen répond qu'il n'en avait judicialement aucun moyen.

Le commissaire du gouvernement : Mais votre client, qui était en liberté, avait dû s'en préoccuper pour étayer sa défense éventuelle.

Le président : Bolo, avez-vous quelque chose à répondre aux explications qui viennent d'être fournies par l'expert ?

— Rien.

A l'appui de son dire, l'expert place sous les yeux des membres du conseil des pièces photographiques jointes à la procédure de l'attorney général de New-York. Il lit une lettre datée du 6 mars 1916 où Bolo dit à la banque Amsick :

« Vous recevrez pour mon compte des sommes dont Pavenstedt connaît le montant. »

L'expert : En signant cette lettre, Bolo a signé l'aveu de sa trahison.

Cette lettre coïncide avec la date de l'ouverture du compte Bolo chez Amsick. Elle confirme la déposition de Pavenstedt; elle est en accord parfait avec les télégrammes de Bernstorff et von Jagow auxquels elle fait suite. Et, détail frappant, elle dément l'affirmation formelle de Bolo, suprême refuge de sa défense, à savoir que les millions versés chez Amsick l'auraient été en représentation d'une traite tirée sur lui avant la guerre et qu'il aurait acceptée en décembre 1914. Pourquoi Bolo aurait-il écrit cette lettre si la banque Amsick avait été chargée de l'encaissement ? Ainsi s'évanouissent un à un tous les mensonges de Bolo.

L'expert fait ensuite constater au conseil, document en main, que le 13 mars 1916, la Guarantee Trust verse 500,000 dollars à la banque Amsick, laquelle somme est versée « pour le compte et par l'ordre de la Deutsche Bank de Berlin ».

M. Doyen montre également les chèques à l'ordre de la Royal Bank of Canada et le reçu de 500,000 dollars au nom de la même Royal Bank of Canada, et à l'appui de ces documents comptables, le conseil prend connaissance des lettres qui les accompagnent.

Bolo, jusque-là très détaché en apparence de ce qui se passait à l'audience, suit attentivement l'exposé fait par l'expert qui est placé au pied même du bureau du conseil de guerre.

La démonstration lumineuse faite à l'aide des photographies des pièces relatives aux opérations financières de l'accusé semble impressionner fortement Bolo.

Le surplus des fonds reçus d'Amérique a été consacré par Bolo à des affaires personnelles. Bolo a, en outre, consenti des prêts assez considérables. Il y a, en somme, entre ce qui a été reçu et ce qui a été dépensé une différence d'un million de francs.

Le président, à Bolo : Avez-vous une déclaration à faire ?

Bolo : Rien. (Sensation.)

L'Affaire des Carbures

La Deuxième Audience

Paris, 5 février. — La deuxième audience de l'affaire des carbures est ouverte à quinze heures dix.

Après un nouvel appel des témoins, le colonel Moritz demande quelques précisions à M. Gall sur les études qu'il a pu faire; puis il pose cette question :

« Vous deviez à la Lonza 249,000 francs et vous avez vendu pour 301,000 francs de cyanamide; pourquoi cette différence ? Il semble que votre représentant en Suisse ait outrepassé ses droits. »

M. Gall : Nous n'avons connu le dépassement qu'au printemps 1915, au cours d'un inventaire. J'ai dit à ce moment à M. Hillin que je blâmais son opération, mais sans donner à ce blâme un caractère officiel. »

M. Gall affirme encore, pour répondre à une question du commissaire du gouvernement, qu'il a ignoré une grande partie de la correspondance échangée en 1914 entre la Spa et la Lonza.

Le président interroge ensuite à nouveau M. Giraud-Jordan, qui fournit des précisions sur ses relations avec la « Lonza ». L'inculpé tire de son dossier un certain nombre de lettres qui demandaient que la décision de rembourser la « Lonza » ne fut pas prise à la légère, mais après réflexion et consultation de plusieurs avocats. M. Gall corrobore les dires de son coinculpé : « Tous mes collègues, dit-il, ont été d'accord pour ratifier la vente faite à la « Lonza », après que l'opération nous eût été déclarée légale par nos conseils juridiques ».

Il a ajouté qu'à ce moment la possibilité de transformer la cyanamide en explosif n'était pas envisagée.

Toutes ces explications sont, en somme, la confirmation et la répétition de ce qui avait été déjà déclaré la veille par les deux inculpés.

A la requête des défenseurs, lecture est faite d'une lettre de M. Lullin, dans laquelle celui-ci revendique la responsabilité de la livraison de 300 tonnes de cyanamide, faite à la Lonza.

M. Gall expose à nouveau la situation précaire dans laquelle se trouvait la S. P. A. Il y avait 400,000 fr. de traites en circulation et 18,000 fr. en caisse.

« Tout proteste, dit-il, contre l'accusation portée contre moi. J'aurais préféré la ruine plutôt que de céder un kilo de cyanamide à l'Allemagne. J'ai pris toutes les précautions nécessaires. »

Les Affaires en cours

UNE CONFERENCE

Paris, 6 février. — M. Mouton, directeur de la police judiciaire, et M. Priolet, commissaire spécial du camp retranché de Paris, ont eu hier soir une assez longue conférence avec le capitaine Bouchardon. Il s'agissait d'élucider quelques points de détail des enquêtes qui avaient été opérées au sujet de l'affaire Caillaux.

L'Affaire Caillaux

UN FINANCIER FRANÇAIS EXTRADÉ DE SUISSE

Genève, 6 février. — La police genevoise remettra aux autorités françaises, à Saint-Julien, un nommé Bonnet, financier véreux, dont l'extradition a été accordée par le Conseil fédéral. Bonnet, qui est poursuivi pour vol et abus de confiance, s'était réfugié, il y a un an, à Lausanne, où il se proposait de faire de la publicité financière et d'éditer une revue économique et commerciale. Il était depuis trois jours à Genève lorsqu'il a été arrêté. Bonnet aurait travaillé pour le compte de M. Caillaux, sur lequel il annonce qu'il fera des révélations intéressantes, étant au courant de certains de ses agissements. Il déclare, en outre, que M. Caillaux s'est rendu en particulier dans une banque de Lausanne. D'autre part, l'affaire Caillaux a fait l'objet non seulement à Genève, mais dans d'autres villes suisses, notamment à Lausanne, Berne et Zurich, de nombreuses enquêtes de la part de M. Faralicq et d'autres commissaires de police français qu'accompagnaient des agents suisses.

Aux États-Unis

NOUVELLES RESTRICTIONS POUR SE PROCURER DU FRET

Washington, 6 février. — Le gouvernement a établi des plans pour la réduction des importations d'articles non essentiels et de luxe, de façon à libérer un million de tonnes de navires pour le commerce avec l'Amérique du Sud et dans le Pacifique, et pour faciliter le transport des hommes et des fournitures aux alliés.

L'Armée américaine est au Nord-Ouest de Toul

New-York, 5 février. — Les officiers américains ont été officiellement autorisés à faire connaître que le secteur du front occidental occupé par l'armée américaine se trouve en Lorraine, au nord-ouest de Toul.

LES EVENEMENTS DE RUSSIE

Les Pourparlers de Brest-Litovsk vont reprendre

Les Polonais s'emparent du Grand Quartier Général russe, arrêtent Krylenko et prennent Minsk

Amsterdam, 6 février. — On mande de Berlin :

« M. de Kuhlmann et le comte Czernin repartent pour Brest-Litovsk dans le but de reprendre les négociations.

Berne, 6 février. — Le terme extrême fixé pour dénoncer la convention d'armistice a pris fin hier mardi.

Krylenko et l'état-major sont arrêtés

Amsterdam, 5 février. — **On mande de Berlin que, suivant un radiotélégramme de Kiew, les Polonais ont occupé le principal quartier général russe de Mohilew et ils ont arrêté Krylenko et tout l'état-major.**

Les Polonais maîtres de Minsk

Stockholm, 6 février. — Minsk a été occupé par les troupes polonaises. Le quartier général polonais s'est installé dans la ville, d'où il a adressé à tous les Polonais émigrés en Russie, comme aux soldats d'origine polonaise actuellement dans des régiments russes, une proclamation les invitant à se ranger sous son drapeau. Des formations spéciales ont été créées.

Graves défaites des Bolcheviks en Ukraine ?

Un Nouveau Gouvernement

Bâle, 5 février. — On mande de Berlin que **les Ukrainiens ont étouffé le soulèvement des bolcheviks à Kiew. Le président de la délégation de paix ukrainienne Holubovitch a été nommé premier ministre de l'Ukraine.**

D'autre part, la « Gazette de Voss » dit que les troupes de la Rada ont occupé Kharkoff. Le secrétaire d'Etat Holubovitch a constitué un nouveau ministère, dont aucun membre n'a de tendances bolchevistes.

Pétrograd, 5 février. — Le « Pétrogradsky Golos » résume comme suit la situation militaire sur le front ukranien :

« A en juger par les opérations réalisées jusqu'ici, les maximalistes tendent à l'encerclement complet de l'Ukraine et à son isolement de la région du Don. En même temps, les maximalistes opèrent énergiquement sur les côtes nord-est et sud. Dans le sud, les maximalistes sont en face d'une résistance très vigoureuse des troupes tartares et de la population musulmane. Sur le front roumain, l'Ukraine n'a plus rien à craindre de la part des maximalistes, dont plusieurs régiments ont été désarmés par les Roumains. »

La Défaite des Bolcheviks par les Roumains confirmée

Amsterdam, 5 février. — Sur le front russo-roumain, trois corps d'armée russes ont tenté par deux fois de forcer la frontière, mais de faibles détachements seulement ont réussi. 3,000 Russes avec 1,200 chevaux ont passé dans les lignes austro-allemandes.

Kaledine reprendrait l'Avantage

Pétrograd, 1er février (retardée). — On mande de Moscou qu'à la réunion des délégués des unités de la garnison a été lu un télégramme du commandant en chef des troupes maximalistes opérant sur le Don, qui déclare que la situation sur le front de Kaledine est très sérieuse, et que des secours immédiats sont absolument nécessaires.

« La révolution dans le sud, ajoute le télégramme, est en danger. Si vous refusez les secours, la responsabilité en retombera sur vous. »

Bataille dans les Rues d'Uleaborg

Stockholm, 6 février. — Le général Mannerheim est arrivé pour diriger les opérations contre Uleaborg. La ville serait prise quartier par quartier, après des combats acharnés dans les rues.

Un Corps de Volontaires suédois

Stockholm, 6 février. — Les Suédois organisent un corps de volontaires destinés à soutenir les gardes blancs finlandais. Les enrôlements sont nombreux, et déjà on les voit déambuler dans les rues de Stockholm portant le fusil à la bretelle. La presse conservatrice continue sa campagne contre le gouvernement, qu'elle accuse de manquer de patriotisme.

Les Maximalistes se disent vainqueurs dans l'Oural

Pétrograd, 2 février (source maximaliste). — On mande de Samara que le 30 janvier au matin, les forces des Soviets ont pris Kargala. Le matériel des adversaires qui a été capturé contenait six ballons de gaz asphyxiant et de balles explosives. Le 31 janvier, le comité exécutif a reçu une communication provenant de l'état-major des troupes révolutionnaires et du Soviet d'Orenbourg, annonçant que la contre-révolution dans cette ville avait été étouffée. L'armée de Doutoff a été complètement battue et dispersée. Orenbourg a été pris par les unités révolutionnaires. Des mesures énergiques ont été prises pour la liquidation définitive du soulèvement contre-révolutionnaire.

La Prise d'Orenbourg par les Bolcheviks

Oufa, 5 février. — Des renseignements complémentaires sur la prise d'Orenbourg par les forces des Soviets confirment le passage aux mains des révolutionnaires de toutes les institutions publiques. Le général Doutoff, disent les maximalistes a échappé par la fuite aux environs d'Iletsk, abandonnant ses troupes, qui ont subi de lourdes pertes et qui, néanmoins, se concentrent de nouveau aux alentours de Troisk. Le Soviet de Tcheliabinsk a envoyé immédiatement à l'endroit menacé des renforts suffisants.

A Kiew et à Kharkoff

Pétrograd, 2 février (source maximaliste). — A Kiew, les troupes des Soviets sont entrées dans la ville le 31 janvier. Les postes avancés ukraniens se sont repliés, puis, dans la rue Krestchatik, artère principale de la ville, ils ont accueilli les maximalistes par une fusillade nourrie; mais les troupes des Soviets, ayant reçu des renforts, ont tourné les Ukraniens, qui se sont rendus et ont été désarmés et arrêtés.

A Kharkoff, près de 20,000 gardes rouges ont été concentrés dans les environs de la ville et seront envoyés contre Kaledine.

Le 31 janvier, aux environs de Voronège, un combat qui a duré seize heures, a été livré entre les maximalistes et les cosaques, qui ont dû se replier devant l'arrivée de renforts reçus par les maximalistes.

La Douma sibérienne

Tomsk, 5 février. — La Douma sibérienne s'est ouverte jusqu'à la convocation de l'Assemblée constituante sibérienne; elle exercera le pouvoir exécutif dans toute la Sibérie. La Douma compte 300 membres, représentant les zomvos des villes, les coopératives nationalistes peuplant la Sibérie, ainsi que les délégués des cheminots, des postiers et des autres organisations publiques.

Une Protestation des Esthoniens contre la Réunion des Iles esthoniennes à l'Allemagne

Pétrograd, 5 février. —

LES GRANDS SCANDALES

BOLO DEVANT SES JUGES

Paris, 5 février. — Aujourd'hui, l'affluence n'est pas moins considérable qu'hier, et une foule où se reconnaissent de nombreuses notabilités du Tout-Paris politique, littéraire et mondain, se presse dans la vaste salle des assises, où siège le conseil de guerre. Chacun est impatient d'entendre les explications du principal inculpé Bolo, dont le président n'a pu hier que commencer l'interrogatoire.

Bolo fait son entrée. Même toilette, même attitude qu'hier. Il paraît pourtant plus nerveux. Les cheveux sont quelque peu moins harmonieusement arrangés.

Dès le début, Me Marcel Héraud, avocat de Porchère, pose quelques questions. Il en résulte qu'en 1914 Bolo fut nommé pacha. Une seule personne lui a fait une observation : M. Caillaux. Quant aux gens qu'il fit décorer d'Ordres égyptiens, personne ne les a rendus.

« Il est de règle pourtant, déclare Me Marcel Héraud, qu'on ne conserve pas d'Ordres ennemis.

— Oui, interrompt le lieutenant Mornet, commissaire du gouvernement. Seul, M. Caillaux lui a écrit : « Pour Dieu, cher ami, quittez la dignité de pacha qui vous couvre de ridicule ! » (Rires.)

Ceci fait, on passe au troisième point : la remise par Cavallini du ou des deux millions contenus dans la valise. Cavallini n'est pas là. Aucun débat.

Interrogatoire de Porchère

Avant de passer à l'interrogatoire de Bolo sur les fonds provenant d'Amérique, le président interroge Porchère.

L'accusé commence par protester de son innocence d'une voix forte mais tremblante :

« Quand Bolo me demandait des services, je ne peux pas dire que je n'hésitais pas, mais je lui devais de la reconnaissance pour ce qu'il avait fait précédemment pour moi, et, en outre, je le savais riche et considéré ; je le savais entouré de puissantes relations et je ne pouvais croire que ses agissements étaient suspects. J'avais trop de confiance en lui. Je suis allé deux fois en Suisse. Pour cela, qu'ai-je touché ? 200 fr. pour mes frais de voyage. J'ai été un sot, un imbécile, et rien de plus. »

Puis, se tournant vers Bolo, il ajoute : « Je ne vous accuse pas, je ne veux pas savoir ce que vous avez fait. Je me défends, tout simplement. »

Le président fait remarquer à Porchère que tout comme son co-accusé il a commencé par nier complètement ses voyages faits pour le compte de Bolo.

— J'ai cédé à la peur... à la peur de Bolo.

— Mais pourquoi avoir prêté son nom à cette correspondance mystérieuse avec des étrangers suspects ?

— Je l'ai fait par bêtise... pour rien ! oui, pour rien... Je le jure devant Dieu et les hommes, je n'ai pas touché un centime.

— Est-ce vrai, Bolo ?

Bolo demeure dédaigneux et impassible.

« En mon âme et conscience, je n'ai pas vu de mal à aller ouvertement, sans me cacher, me renseigner sur le khédive. »

— Quel prétexte vous a donné Bolo pour vous envoyer en Suisse ?

— La créance du khédive.

— Hier, dit le colonel, Bolo nous a dit qu'à cette époque il était déjà remboursé.

Mais **le lieutenant Mornet,** commissaire du gouvernement, demande comment un homme d'affaires expérimenté comme Porchère a pu trouver naturel d'envoyer en Suisse et en Italie des télégrammes chiffrés. Trahison à part, ce pouvait être au moins des affaires de commerce avec l'ennemi.

— J'avais confiance en Bolo, se borne à répondre **Porchère.**

Même question relativement au khédive : « Comment a-t-il accepté de traiter avec un ennemi de l'Angleterre et, par suite, de la France ? »

Me Marcel Héraud : Bien d'autres ont eu des relations avec Bolo. Vous n'allez par arrêter tout Paris ?

Le commissaire du gouvernement : Non, mais peut-être une partie. (Mouvements.)

Bolo est appelé à la rescousse. Dédaigneusement il déclare que Porchère eût bien mieux fait de s'en tenir à la vérité. « Il était tellement son obligé, qu'il ne pouvait rien lui refuser. » Quant aux télégrammes, Porchère n'a jamais pu se douter qu'il y eût quelque chose de mal dans les télégrammes, car jamais il n'y a rien eu de répréhensible.

Le commissaire du gouvernement : Alors pourquoi ne le faisiez-vous pas vous-même ?

L'ACHAT DES JOURNAUX ET L'ARGENT DES ETATS-UNIS

On aborde alors la question de l'achat de journaux français.

Bolo et le commissaire du gouvernement discutent longuement en ce qui concerne l'achat du « Figaro », et l'accusé dit rejeter sur Cavallini la responsabilité du plan qui lui conçu à cet effet.

Le défenseur de Bolo fait remarquer combien, d'après lui, il y aurait eu intérêt à faire venir à cette audience Saddik-Pacha et Cavallini.

Le commissaire du gouvernement : S'ils venaient en cette enceinte, ils seraient assis entre Bolo et Porchère !

Me Albert Salle : Que m'importe ; ils veulent venir, c'est vous qui ne voulez pas. Cependant, il y a assez de place à la Santé.

A propos des faits d'Amérique, **Bolo,** le monocle à l'œil, reprend la lecture de ses explications écrites. Ce long monologue, sur un ton monotone, se poursuit dans l'indifférence de l'auditoire. Bolo fait remarquer que Pavenstaedt et Hugo Schmidt, sur les déclarations desquelles la justice s'appuie pour l'accuser, sont à l'heure actuelle emprisonnés comme escrocs.

Parlant des télégrammes de l'ambassadeur allemand Bernstorff, Bolo les commente sur un ton de dérision et dit :

« Il y a de quoi rire lorsque, d'après les avis de Pavenstedt, on veut me considérer comme la personnalité politique importante dont il est question dans l'un de ces télégrammes.

» Ces télégrammes, conclut Bolo froidement, ils sont fabriqués ! »

Le président relève les contradictions des différentes déclarations de Bolo au sujet des affaires d'Amérique et ses systèmes successifs de défense. Les livres de la banque Amsick, de New-York, sont en contradiction formelle avec les déclarations de Bolo.

Celui-ci visiblement perd de son assurance.

Le président, par une analyse très serrée de la comptabilité de la banque Amsick, met Bolo dans une très fâcheuse posture.

Alors Bolo exprime de nouveau ses doutes de l'authenticité des documents américains; mais **le commissaire du gouvernement** ne lui laisse pas développer sa manœuvre audacieuse, et il lance : « L'authenticité des pièces est garantie par ce fait que c'est le gouvernement américain qui les a communiquées à la justice française. »

Le président arrive à la question de l'achat du « Journal ».

C'est sur un ton bonhomme que **Bolo** explique certaines nouvelles contradictions de dates relatives à cette affaire, et le président opposant à des allégations de Bolo une déposition du sénateur Charles Humbert : « Oh ! fait vivement Bolo, les dépositions de Charles Humbert, cela dépend du moment où on les prend ! »

Et comme l'interrogatoire est fait en ordre dispersé — c'est la tactique militaire à la mode — on revient à Pavenstedt.

Bolo parle d'un « grand dîner » qu'il donna à New-York en 1916 : Pavenstedt porta un toast à la victoire des alliés. « Comment, lui dis-je, vous, un Boche, vous buvez à notre santé ? »

Le lieutenant Mornet, commissaire du gouvernement, saute sur l'occasion et porte ce coup droit à Bolo : « Pardon ! Pardon ! vous saviez donc que Pavenstedt était Boche ? Tout à l'heure vous le qualifiez de Tchèque ! »

Malgré toute son assurance, **Bolo** reste un instant étourdi, puis il reprend le sourire qui lui sert si souvent à cacher son embarras : « Oh ! je disais cela pour plaisanter. Nous nous amusions à traiter ce Tchèque de Boche.

— En tout cas, Pavenstedt et vous, vous vous êtes quittés en excellents termes après un dîner de 150 dollars, où fût convié le germanophile notoire Hearst ? Et vous dites que Pavenstedt veut vous perdre ?

— J'avoue que j'en suis renversé. (Rires.)

Le commissaire du gouvernement serre de près Bolo, et ce dialogue s'engage :

— Vous dites que vous aviez déposé votre fortune à Hambourg et à Anvers ? Où sont les reçus ?

— Quand je vais à la Banque de France et qu'on m'offre un reçu, je le refuse dès que je vois que la somme a été inscrite sur les registres.

— Pourquoi donc ?

A cause de l'impôt sur le revenu ! (Rires.) Quand j'entendis parler d'impôt sur le revenu en 1907, je me dis en mon for intérieur : « Caillaux, tu ne m'auras pas ! » (Rire général.)

Bolo prend franchement part à l'hilarité générale. Mais il cesse bientôt de rire. Le lieutenant Mornet ne lâche pas si facilement le morceau.

« Expliquez-nous donc comment la « Deutsche Bank » a consenti à faire venir pour votre compte des fonds d'Anvers et de Hambourg en Amérique ? Les Allemands sont-ils si généreux ? Aucun habitant des pays envahis n'a pu en faire autant.

— La banque allemande a eu une grande confiance dans une grande banque américaine.

— En somme, votre système est simple. La Deutsche Bank Amsinck, la National Trust Company, le comte Bernstorff, M. de Jagow à Berlin, Pavenstedt à New-York ont fait des faux, il y a deux ans, avant le procès actuel, pour vous perdre !

— Parfaitement !

CHARLES HUMBERT ? CAILLAUX ? X...?

Le défenseur de Bolo, **Me Albert Salles,** intervient alors :

« Quel était donc, demande-t-il, la « personnalité politique importante » de France que visait l'ambassadeur Bernstorff dans son télégramme au ministre von Jagow ?

Le président : Il semble que ce soit M. Charles Humbert.

Me A. Salle : Mais depuis son arrestation, Pavenstedt a déclaré que c'était Bolo.

Le commissaire du gouvernement : Où donc ? Je n'ai pas vu cela dans la déposition.

La salle est devenue attentive prodigieusement.

Me A. Salle reprend : Oui, Monsieur le Commissaire du gouvernement, Pavenstedt prétend que la personnalité politique importante, c'est Bolo. Mais n'y a-t-il pas une troisième interprétation beaucoup plus vraisemblable ?

Le président : Laquelle ?

Me A. Salle : Caillaux...

Le nom tombe dans un grand silence. Et, lentement, accentuant les mots, **le commissaire du gouvernement** répond : Ni vous ni moi ne sommes en état de répondre... « aujourd'hui ». Demandez à votre client, il est derrière vous.

Mais Bolo demeure silencieux.

Le commissaire du gouvernement avertit Bolo qu'il entend faire état de ses antécédents et constate qu'en moins de trois mois trois plaintes en abus de confiance ont été portées contre Bolo, qui refuse de s'expliquer dès à présent sur le cas de Mme Miège, dont la lecture de la déposition devant le juge d'instruction est donnée.

Le séjour à Hendaye, les relations avec Michaela et Mlle Soumaille, la première femme du pacha, sont également évoquées par le lieutenant Mornet.

Bolo demande qu'à ce propos la décision du tribunal de la Seine relative à l'annulation de ce premier mariage soit rendue. Il conteste avoir été l'objet à Buenos-Ayres des plaintes pour vol.

L'interrogatoire est terminé.

(Voir la suite à la première page.)

Communiqué italien

13 Avions boches abattus

Rome, 5 février (officiel).

Sur l'ensemble du front, actions d'artillerie éparpillées et intermittentes et activité aérienne intense et très vive.

Pendant la journée d'hier, treize avions ennemis ont été abattus, cinq par nos aviateurs sur le val Stagna, huit par les aviateurs anglais entre le Piave et la Livenza, à l'est du Montello.

Pendant la nuit, nos dirigeables ont bombardé des convois militaires sur la voie ferrée CONEGLIANO-CASARSA.

PADOUE a été de nouveau attaquée et atteinte ce matin avant l'aube. Les aviateurs ennemis ont lancé des bombes dans le centre de la ville, endommageant des édifices et blessant quelques personnes.

L'Autriche fait appel à l'Allemagne

Zurich, 5 février. — **Le contrôleur autrichien des vivres est arrivé à Berlin pour faire d'urgentes représentations au gouvernement allemand sur la nécessité d'apporter assistance à l'Autriche au point de vue des difficultés alimentaires.**

Les Conférences de Berlin

Zurich, 5 février. — On confirme que plusieurs conférences importantes ont eu lieu hier à Berlin. Le kaiser a reçu séparément en audience privée le comte Czernin, Talaat pacha et M. Radoslavoff. L'empereur a présidé ensuite un conseil de la Couronne, auquel assistaient le maréchal Hindenburg et le général Ludendorff.

De son côté, le chancelier a présidé une conférence, à laquelle assistaient notamment von Kulmann, le comte Czernin, le maréchal Hindenburg et le général Ludendorff.

Enfin, le kronprinz a reçu le comte Czernin, le grand-vizir, M. Radoslavoff et von Kuhlmann.

Pour l'Agriculture

Paris, 5 février. — Le président du conseil, ministre de la guerre, adresse aux généraux commandant les régions, la circulaire ci-après :

« L'époque des labours et des semailles de printemps pendant laquelle il importe de compléter l'effort fait à l'automne dernier, pour préparer les récoltes prochaines et assurer l'alimentation du pays pendant l'année 1918-1919, doit être considérée comme s'ouvrant le 5 février et s'étendant jusqu'au 1er mai.

» L'attention des commandants de dépôts et chefs de services est appelée sur l'intérêt qui s'attache à ce qu'il soit accordé pendant cette période le maximum de détachements temporaires et aussi longs que le permettront les nécessités du service, conformément aux propositions qui seront faites par les commissions départementales de la main-d'œuvre agricole.

» Il est essentiel, en effet, que la superficie des terrains emblavés soit accrue le plus possible, si l'on ne veut pas que le régime des restrictions, qui commence à se généraliser en France, soit encore aggravé.

» Par ailleurs, une modification a été décidée, d'accord avec le ministre de l'agriculture et du ravitaillement, dans la procédure du détachement temporaire, afin de faciliter la surveillance que les officiers contrôleurs devront exercer sur les détachés. Une fois la proposition de durée faite par la commission départementale, le président de cette commission transmettra les deux certificats au militaire intéressé, qui les présentera à son chef de service ou commandant de dépôt. Lorsque celui-ci aura fixé la date et la durée du détachement et porté ces deux indications sur les deux certificats, il remettra, l'un au bénéficiaire et adressera l'autre à l'officier contrôleur de la main-d'œuvre agricole du département dans lequel l'homme est détaché. L'en-tête du certificat sera modifié en conséquence. »

Les Permissions des Marins

Paris, 5 février. — Les marins qui, pour des cas de force majeure, n'ont pu obtenir de permissions de détente dans le courant de l'année dernière, obtiendront avant le 1er novembre 1918 une permission dont la durée devra être au moins égale à vingt-cinq jours. Les marins se trouvant dans le cas envisagé, qui viendraient à rallier un dépôt bénéficieront : d'une permission dont la durée sera égale à ce qu'il leur resterait à obtenir sur l'allocation annuelle réglementaire; d'un supplément de permission de dix jours au titre de l'année 1917, ajouté à la permission susvisée. Ajoutons que l'indemnité de vivres de 2 fr. par jour sera accordée très prochainement à nos marins permissionnaires.

A LA CHAMBRE

Une nouvelle Manœuvre contre le Ministère

Paris, 5 février. — Grande animation au Palais-Bourbon au sujet de la fixation de la date de l'interpellation socialiste de MM. Renaudel et Moutet sur « le fonctionnement de la justice militaire ». Les députés s'entretiennent bruyamment avant la séance.

Au banc des ministres prennent place MM. Clémenceau et Ignace, sous-secrétaire d'Etat à la justice militaire.

Le président annonce les interpellations de MM. Renaudel et Moutet, auxquelles est jointe une interpellation de M. Gruet sur le même sujet.

« Quel jour le gouvernement propose-t-il pour la discussion ? » demande **M. Deschanel.**

M. Clémenceau, d'un ton décidé : « Le gouvernement est aux ordres de la Chambre. »

M. Renaudel : Nous souhaitons que la discussion vienne le plus tôt possible; néanmoins, pour ne pas troubler l'ordre du jour que la Chambre a fixé (rires ironiques sur quelques bancs) je propose la date de vendredi.

D'un commun accord, cette date est acceptée.

La Défense de Paris contre les Avions

Le président appelle ensuite, pour fixation de date, l'interpellation de M. Peyroux, député de la Seine-Inférieure, sur « l'insuffisance des mesures de défense de Paris contre le bombardement par avions dans la nuit du 30 au 31 janvier. »

Le président Deschanel : Quel jour le gouvernement propose-t-il pour la discussion.

M. Clémenceau, flegmatiquement : Le gouvernement est aux ordres de la Chambre.

M. Amédée Peyroux : Pour ne pas troubler l'ordre du travail de la Chambre (hilarité), je demande que mon interpellation soit renvoyée à la suite de celles de MM. Renaudel, Moutet et Gruet.

Il en est ainsi décidé.

La Loi sur les Pensions militaires est votée

Un article additionnel de MM. Pressemane et Bouveri est adopté, d'après lequel un militaire qui, par suite de blessures, ne peut exercer aucun métier, aura droit à un secours de l'Etat pour faire l'apprentissage d'un autre métier. Il aura droit à l'allocation d'un franc par jour, sans que cette allocation jointe au salaire payé par le patron puisse dépasser un total de 5 francs par jour; « et quand il n'y a pas de salaire l'indemnité sera d'un à deux francs ».

Avant le vote sur la loi, **M. Eymond,** député de Libourne, président de la commission des pensions, dans un discours souvent interrompu par d'unanimes applaudissements, envisage le but de la loi et ses principales dispositions. Il pense que la Chambre voudra s'associer aux remerciements qu'il adresse aux deux rapporteurs de la loi : MM. Pierre Masse et Lugol.

« Cette loi, dit-il, met la législation des pensions en harmonie avec nos idées démocratiques modernes, et avec la situation de l'armée. Elle affirmera l'union intime de la nation et de l'armée nationale. Vous aurez fait un pas important, conclut-il, en aboutissant à une loi qui sera l'honneur de nos travaux » (Vifs applaudissements).

On entend les explications du vote de M. Puech au nom du groupe radical-socialiste, qui votera la loi quoique incomplète :

« La France, dit-il, ne peut marchander sa reconnaissance à ceux qui ont porté si haut son nom et sa gloire. »

Le socialiste **Goude :** Cette loi n'améliore pas la situation de ceux qui ont moins de 70 % d'invalidité.

M. Abrami, sous-secrétaire d'Etat : Il est inadmissible qu'on fasse de la surenchère sur le dos des mutilés. (Applaudissements.)

M. Goude : Tous, nous avons voulu améliorer la situation des mutilés; mais, en fait, c'est une petite minorité qui l'a fait. (Vives protestations.)

M. Abrami : Ce n'est pas une loi de parti !

M. Goude : J'ai été envoyé ici par le prolétariat non pour soutenir l'union sacrée, qui est une hypocrisie... (Vives protestations.)

M. Lugol, rapporteur, réplique par des chiffres qui montrent que la loi a au contraire amélioré la situation des grands blessés.

Après une dernière protestation de **M. Ferdinand Bougère,** au nom de la Droite, contre les assertions de M. Goude, l'ensemble est voté par 488 voix, l'unanimité. (Applaudissements.)

La séance est levée.

Tirages financiers

DU 5 FEVRIER

VILLE DE PARIS 1875

Le numéro 427,810 gagne 100,000 francs.
Le numéro 82,103 gagne 50,000 francs.
Les trois numéros suivants gagnent chacun 10,000 francs :

232,613 459,558 489,994

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

69,083 155,729 79,376 352,959

Les vingt-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

283,418 404,663 110,956 215,230 438,276 185,121 55,374
61,999 262,002 354,863 422,714 251,886 133,383 489,571
359,085 440,130 107,874 174,703 284,498 278,654 120,336
395,358 141,004 145,559 389,782

VILLE DE PARIS 2 %1912

Le numéro 186,868 gagne 50,000 francs.
Le numéro 253,108 gagne 10,000 francs.
Les cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

458,635 445,640 575,538 27,861 410,816

Les trente-cinq numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

126,623	9,534	165,472	1,321,842	368,738	883,530	
1,141,084	666,318	341,727	1,628,622	938,092	1,043,415	
420,641	1,383,897	912,434	482,251	230,398	61,414	
173,865	490,225	194,780	89,932	429,867	1,363,808	
212,367	466,794	1,041,501	58,601	472,539	726,218	
1,382,302	383,338	374,067	1,058,318	313,914	151,322	
229,151	1,303,836	1,026,674	849,178	901,663	468,940	
781,557	211,073	113,662	768,713	664,644	573,232	
415,102	29,267	954,619	495,109	1,383,605	810,376	
1,314,124	957,451	19,049	1,137,792	690,993	1,289,582	

COMMUNALES 1879

Le numéro 882,965 gagne 100,000 fr.
Le numéro 607,110 gagne 25,000 fr.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. :

12,912 453,736 826,692 123,441 941,765 529,372

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

492,789	817,270	660,805	283,041	432,423	127,231	180,915
53,472	976,641	105,220	717,408	3,944	941,832	278,748
402,382	797,264	258,775	751,433	564,247	434,092	748,743
8,261	233,188	780,978	366,178	638,855	496,291	309,969
506,984	822,627	912,957	781,776	913,272	222,632	251,532
404,696	514,924	547,964	281,071	608,907	531,140	158,066
		705,868	820,658	805,878		

COMMUNALES 1880

Le numéro 576,761 gagne 100,000 francs.
Le numéro 455,679 gagne 25,000 francs.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

702,704 523,558 180,320 468,504 668,599 247,215

Les quarante-cinq numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

486,338	874,360	681,139	27,922	512,826	454,659	274,164
382,334	643,203	174,152	285,111	360,960	416,459	163,962
13,891	911,921	367,338	919,622	624,458	920,076	259,428
920,036	110,511	993,485	319,558	422,938	462,803	213,233
211,458	335,519	112,064	378,077	885,985	924,154	434,886
713,810	668,130	28,074	192,026	176,808	141,006	792,346
		730,100	390,366	608,908		

COMMUNALES 1891

Le numéro 871,557 gagne 100,000 fr.
Le numéro 74,834 gagne 10,000 fr.
Le numéro 290,376 gagne 5,000 fr.
Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

356,343	525,777	262,917	122,985	678,422	63,453	814,068
23,179	964,178	948,831	511,635	690,668	620,058	504,159
843,794	598,153	486,291	686,118	783,565	658,758	

3,779 numéros sont remboursés au pair.

OBLIGATIONS COMMUNALES 1899

Le numéro 15,256 gagne 150,000 fr.
Le numéro 68,492 gagne 5,000 fr.
Les vingt numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

84,542	183,488	233,850	234,226	83,464	416,158	65,892
124,633	82,782	212,611	298,695	188,733	296,115	266,802
493,447	289,341	140,020	66,753	8,066	475,094	

FONCIERES 1909

Le numéro 113,215 gagne 100,000 fr.
Le numéro 276,212 gagne 10,000 fr.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. :

1,294,717 1,326,251 643,932 665,430 1,365,270 1,145,689
355,000 859,738 1,228,649 1,170,942

Les soixante numéros suivants gagnent chacun 500 fr. :

126,623	9,534	165,472	1,321,842	368,738	883,530	
1,141,084	666,318	341,727	1,628,622	938,092	1,043,415	
420,641	1,383,897	912,434	482,251	230,398	61,414	
173,865	490,225	194,780	89,932	429,867	1,363,808	
212,367	466,794	1,041,501	58,601	472,539	726,218	
1,382,302	383,338	374,067	1,058,318	313,914	151,322	
229,151	1,303,836	1,026,674	849,178	901,663	468,940	
781,557	211,073	113,662	768,713	664,644	573,232	
415,102	29,267	954,619	495,109	1,383,605	810,376	
1,314,124	957,451	19,049	1,137,792	690,993	1,289,582	

École Polytechnique

Concours de 1918

Paris, 5 février. — Les candidats à l'Ecole polytechnique sont informés que les compositions en 1918 se feront les 11, 12, 13, 14 et 15 mars.

Les centres prévus pour les compositions en 1918 sont les suivants : Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, La Flèche, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours et Versailles.

BORDEAUX

Il y a un an

7 FEVRIER 1917

Les troupes anglaises s'emparent du village de Grandcourt, sur la rive gauche du Tigre.

Répondant à la note du président Wilson sur la campagne sous-marine allemande, l'Espagne proteste contre le droit que s'arroge l'Allemagne de couler les navires de commerce. Les républiques de l'Amérique du Sud s'associent également à la protestion des Etats-Unis.

Produits résineux

Nous recevons la communication suivante :

« Le Syndicat du commerce et de l'industrie des produits résineux, qui comprend trois catégories : négociants, fabricants et courtiers, réuni en assemblée générale le 4 février 1918, à la Bourse de Bordeaux, prend la délibération suivante, à l'unanimité moins une voix :

» L'assemblée générale approuve la protestation de la Chambre syndicale contre tout projet de taxation des gemmes ou des produits résineux fabriqués.

» Considérant, en outre, qu'il est du devoir de tous de faciliter la couverture des besoins de la défense nationale aux meilleures conditions possibles,

» L'assemblée générale émet le vœu :

» 1. Que M. le Ministre de l'armement veuille bien indiquer, avant le 15 mars prochain, les quantités qui lui seront nécessaires en essence de térébenthine, colophanes et brais pendant une année, du 1er avril 1918 au 31 mars 1919. Cela, de façon à permettre de déterminer équitablement les quantités que chaque fabricant devra fournir proportionnellement à l'importance de sa production.

» 2. Que les prix de l'essence de térébenthine, des colophanes et des brais à fournir à l'Etat soient établis avant le 15 mars, et que ces prix soient suffisamment rémunérateurs pour éviter de diminuer le salaire des nombreux ouvriers résiniers et d'entraîner de ce fait une diminution de la prochaine récolte.

» Les fabricants présents à la réunion font appel à tous leurs collègues pour les prier d'accepter les marchés de gré à gré qui pourraient leur être proposés par l'Etat dans ces conditions.

» Considérant que les producteurs et les industriels ont besoin d'être aidés plutôt qu'entravés, puisque les résines que la France peut produire sont en quantité supérieure à sa consommation, et qu'elles sont également utiles à nos alliés pour leurs munitions de guerre;

» L'assemblée générale émet le vœu que des autorisations d'exportation soient accordées pour l'Angleterre et l'Italie pour toutes les quantités qui ne seront pas nécessaires à la consommation française;

» Elle émet également le vœu qu'en dehors des fournitures à faire pour les besoins de la défense nationale, le commerce reste absolument libre et seulement soumis aux rapports de l'offre et de la demande, afin de ne pas décourager l'émulation des propriétaires, des résiniers et des industriels, et de permettre ainsi d'augmenter le plus possible la production et, par conséquent, les ressources de la France.

» L'assemblée générale émet ensuite d'autres vœux à adresser : 1° à M. le Ministre de l'armement, relativement à l'enlèvement et au règlement, avant la campagne prochaine, des marchandises achetées par l'Etat; 2° à M. le Ministre des transports, en vue du rétablissement des trains navettes sur le réseau du Midi. »

« La Ligue française et l'Avenir de la Patrie »

CONFERENCE DE M. CAMILLE JULLIAN

M. Camille Jullian, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, a parlé lundi soir devant un auditoire de plus de mille personnes, sans compter celles qui n'avaient pu trouver de place dans le grand amphithéâtre de l'Athénée. Tous les intellectuels de Bordeaux se pressaient pour entendre l'éminent orateur, dont l'histoire de notre ville se trouve dans toutes les bibliothèques.

Citons au hasard MM. Thamin, recteur de l'Université de Bordeaux; Arnozan, adjoint au maire, représentant M. Gruet, et tous les doyens et professeurs des différentes Facultés, lycées, collèges, etc.

Le général Larchey, grand-croix de la Légion d'honneur, ancien commandant des 18e et 19e corps d'armée, présidait la superbe manifestation. Après avoir fait l'éloge de la Ligue française, il a souhaité la bienvenue au conférencier, dont il a rappelé les savants travaux.

M. Camille Jullian a pris ensuite la parole. En phrases simples, d'une admirable facture, il a développé sa conception de la Patrie. L'amour de la terre, le culte des morts, c'est-à-dire la solidarité des générations successives, telles sont les deux idées qu'on trouve dans toutes les âmes françaises. L'Allemand, au contraire du Français, ne s'attache guère à son sol natal. Il s'expatrie sans le moindre regret et sacrifie tout à l'intérêt et à la soif de conquêtes. Jamais, chez nous, la loi Demling n'eût été adoptée. Rappelons qu'elle permet à tout Allemand d'avoir deux patries, de se faire naturaliser et d'être à la fois d'une façon officielle espion et esclave.

M. Camille Jullian démontre nettement que sans l'idée de patrie, l'humanité ne serait qu'une agglomération d'êtres cupides et dépourvus de toute noble aspiration.

Les Alsaciens-Lorrains ont conservé jalousement l'amour de leur vraie patrie. C'est pourquoi ils veulent rompre les chaînes qui les lient et reprendre leur place dans la grande famille française.

L'orateur termine en lisant avec ferveur un acte de foi en la France, « la plus ancienne, la plus homogène, la plus belle, la plus glorieuse des patries. »

Les auditeurs, dont les bravos ont souvent interrompu M. Camille Jullian, lui font une longue ovation qui l'émeut profondément.

Pour finir, le général Larchey remercie l'historien, et après une dernière ovation vibrante, la foule se retire en commentant la merveilleuse leçon de patriotisme qu'il vient d'entendre.

Pour les Vieillards

Conférence de M. C. Jullian sur l'Alsace

L'asile des vieillards de La Tresne abrite les plus grandes misères. Toutes les infirmités, tous les âges y sont représentés. A cette heure où les œuvres de guerre absorbent nos ressources, les aumônes se font rares et la vie journalière est devenue un angoissant problème.

Que nos amis viennent nombreux samedi 9 février, à quatre heures et demie, au Théâtre-Français, assister à la conférence de M. Camille Jullian, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, sur « l'Alsace ».

On quêtera.

La matinée est donnée sous le patronage de Mme Vincent Astor et de Mme Cuzol-Girard.

Prix des places : Loges, 4 fr. 50; fauteuils, 3 fr. 50; parterre et premières, 2 fr. 50; secondes, 1 fr. 50; troisièmes et paradis, 0 fr. 75.

25 centimes de location.

Location ouverte au hall du Théâtre-Français, de dix heures du matin à sept heures du soir.

Répartition du Sucre

Avis au Commerce de l'Epicerie

La remise des coupons et des bons de janvier, mais uniquement des coupons et des bons de janvier, devra s'effectuer à partir du samedi 16 février :

1° Pour les communes de Bordeaux, Bègles, Talence, Caudéran, Le Bouscat, Bruges, dans les bureaux des raffineries locales :

Abribat, rue Achard, 130; Bertault, 59, rue de Tivoli, et 9, rue du Moulin; Frugès, quai Sainte-Croix, 32.

Dans l'ordre suivant : les 16 et 18 février, les commerçants dont le nom commence par les lettres A, B, C.

Les 19 et 20 février, ceux des lettres D, E, F, G, H, I, J, K.

Les 21 et 22 février, ceux des lettres L, M, N, O.

Les 23 et 25 février, ceux des lettres P, Q, R, S, T, U, V, X, Y, Z.

2° Pour les autres communes du département : les coupons et les bons de janvier, mais uniquement les coupons et les bons de janvier, devront être remis à la mairie de chaque commune.

Les coupons ainsi déposés dans les mairies devront, conformément aux instructions antérieures, être envoyés à la préfecture, accompagnés des bordereaux réglementaires et parvenir au Comité de répartition entre le 16 et le 28 février.

Bureau de Recrutement de Bordeaux

Recrutement du Personnel féminin

Un examen pour les personnes candidates à l'emploi de 2e catégorie (rédactrices), aura lieu le dimanche 10 février, à 8 h. 30, à la Faculté des lettres, cours Pasteur.

L'examen comprend : a) composition française sur un sujet d'ordre général (durée deux heures); coefficient, 5 ((note éliminatoire, 8); b) problème d'arithmétique (durée 30 minutes), coefficient, 3; c) interrogation sur les principes de l'organisation générale de la France, coefficient, 2. Les deux premières compositions auront lieu le matin, l'interrogation dans l'après-midi.

Les dames possédant le brevet supérieur sont dispensées de l'examen et devront adresser directement leur demande au commandant du bureau de recrutement.

Les renseignements nécessaires seront donnés aux candidates avant l'examen. Elles pourront d'ailleurs venir au bureau de recrutement demander ceux qu'elles désireront, le matin, de 8 à 9 heures; le soir, de 15 à 16 heures.

Médaille d'Honneur des Douanes

Par arrêté du ministre des finances, la médaille d'honneur a été décernée aux agents des douanes :

MM. Jules-Pierre Vibes, Hippolyte Roques, Antoine Mondine, Joseph-Louis Cartous, Eugène Verdier, préposés; Jean-Marie Querné, matelot; Jean-Marie Anglade, sous-brigadier; Pierre Thevenin, sous-brigadier visiteur à Bordeaux; Pierre-Marie Gélard, sous-patron au Bec-d'Ambès.

Conférence au Cercle militaire

Une conférence sur le Combat de Tranchée moderne sera faite par M. le capitaine Sevène, du 93e régiment d'infanterie, le vendredi 8 courant, à 15 heures, au Cercle militaire. Les officiers de la garnison, les officiers en traitement dans les hôpitaux ou en congé de convalescence sont invités à y assister.

Comité girondin d'Assistance aux Militaires tuberculeux de la Guerre

Une série de conférences concernant la prophylaxie et la lutte antituberculeuse sera faite les jeudis, à quinze heures trente, à l'école d'ambulancières de la Société de secours aux blessés de l'Association des Dames françaises, clinique Pasteur, rue Lafaurie-de-Monbadon, par le docteur Leuret, professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux de Bordeaux et de l'hôpital sanitaire du Becquet, sous le patronage de l'Œuvre d'assistance aux militaires tuberculeux de la guerre.

Ces conférences s'adressent spécialement aux dames et jeunes filles qu'intéresse la lutte antituberculeuse et qui désireraient ultérieurement devenir infirmières visiteuses.

La première conférence aura lieu le jeudi 21 février, à quinze heures trente.

Les infirmières diplômées et les élèves de l'école y seront admises de droit.

Les inscriptions sont reçues à la clinique Pasteur, tous les jours, de seize heures à dix-huit heures, du 7 au 14 février.

Concours régional d'Éducation physique

Nous apprenons que les représentants qualifiés des Unions s'occupant de culture physique ont été convoqués par l'autorité militaire en vue de l'organisation d'un concours régional. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Retard de Trains

Mercredi matin, l'express de Paris, attendu à Bordeaux-Saint-Jean à 6 heures 40, est arrivé avec deux heures de retard.

C'est par suite du déraillement d'un train de marchandises, survenu mardi après-midi, entre Poitiers et Saint-Pierre-des-Corps — déraillement n'ayant occasionné heureusement que des dégâts matériels, — que la voie, se trouvant obstruée, tous les trains empruntant la ligne de l'Etat, et subissent de ce fait de sensibles retards.

M. Olivier Bascou, préfet de la Gironde, de retour de Paris, se trouvait au nombre des voyageurs de l'express retardataire.